

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 2 octobre 2023 à 18 heures 30, le Comité syndical, légalement convoqué le 26 septembre, s'est assemblé au siège du Sigidurs, 1 rue des Tissonvilliers à Sarcelles, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GENIÈS, Président, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N° 23-68

Objet : Marché n° 23DTV001 « Valorisation/traitement du Tout-Venant Valorisable issu des collectes en porte à porte, des déchèteries et des centres techniques municipaux »

Nombre de membres en exercice : 52

Etaient présents : (28)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes BIDEL, CAUMONT, DELPRAT, JASZECK,
MM. BOCQUET, DARAGON, GEBAUER, GENIÈS, MALLARD, MAQUIN,
MELLA, MURRU, PINTO DA COSTA, PY, VASCONCELOS, VENNE,
VERMEULEN, YALAP, ZIGHA.

CA PLAINE VALLEE

Mmes HINGANT, MEGRET, MOSOLO, POTIER, SCALZOLARO,
MM. MAURAY, TESSE.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

MM. DIARRA, GAUBOUR.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : (4)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

M. DIDIER (Pouvoir à M. LECUYER), M. HADDAD (Pouvoir à Mme DELPRAT), M. THOREAU (Pouvoir à Mme SCHLEGEL).

CA PLAINE VALLEE

CC CARNELLES PAYS DE FRANCE

M. FAUVIN (Pouvoir à M. DIARRA).

Etaient absents excusés : (20)

CA ROISSY PAYS DE FRANCE

Mmes DELMOTTE, GAUTIER, MEKEDICHE, PROFITT-BAHIN,
MM. BONNET, BOUCHE, DOMETZ, ETHODET NKAKE, GUEVEL, JARRY,
JOURNAUX, LEROUX, SERVIERES, ZINAOU.

CA PLAINE VALLEE

Mme TORDJMAN.
MM. BATTAGLIA, GOMES, LAGIER, SECNAZI.

CC CARNELLE PAYS DE FRANCE

M. MANSOUX.

Etaient absents : (0)

Monsieur MAQUIN expose :

Contexte

Par délibération n° 19-58 du 9 décembre 2019, les membres du Comité syndical autorisaient Monsieur le Président à signer le marché 19SVM003 « Réception, transport et/ou traitement des encombrants ménagers et assimilés, du bois, des déchets de balayage et des pneus ». Le marché a été notifié le 11 décembre 2019 à la société REP VEOLIA. Il a été conclu pour une durée ferme d'un an, à compter du 1er janvier 2020, reconductible deux fois six mois, sans pouvoir excéder la date du 31 décembre 2021.

Face à plusieurs problématiques rencontrées pour son renouvellement et pour assurer la continuité de service, un avenant a été établi par délibération du 13 décembre 2021, pour proroger ce marché sur une période de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Le marché 22DTV003, publié en début d'année 2022, devait permettre de prendre le relai des prestations à la fin de cet avenant, cependant aucune réponse n'a été reçue pour le lot n° 4 concernant le tout-venant valorisable, lequel a été déclaré infructueux. Ainsi, un avenant supplémentaire a été établi de façon à assurer la continuité du service jusqu'au 31 mars 2023, permettant ainsi de relancer une nouvelle consultation, sur la base d'un cahier des charges modifié.

Cependant, du fait d'un dysfonctionnement technique lors de la publication, le marché mis en consultation en octobre 2022 a dû être déclaré sans suite. Un nouvel avenant a été conclu pour proroger le marché jusqu'au 31 décembre 2023.

Conformément aux dispositions adoptées en Bureau syndical du 6 mars dernier, une nouvelle consultation a été lancée sous forme d'une procédure négociée.

1. Objet et forme du marché

Le marché comprend les prestations de traitement et de valorisation du tout-venant valorisable issu des collectes en porte-à-porte, du réseau des déchèteries et des CTM du Sigidurs, ainsi que la mise à disposition d'espace et d'engins pour la réalisation de caractérisations.

En termes de valorisation matière, les objectifs minimums par lot sont définis comme suit :

- Lot n° 1 (PAP) : taux de valorisation matière minimal de 15 %.
- Lot n° 2 (Déchèteries) : taux de valorisation matière minimal de 30 %.
- Lot n° 3 (CTM) : taux de valorisation matière minimal de 10 %.

Enfin, le taux d'enfouissement maximal autorisé sera réduit à 10 % pour les collectes en porte-à-porte, à 0 % pour le flux issu des déchèteries et à 30 % pour le tout-venant des CTM.

Le marché est passé selon une procédure formalisée avec négociation. Il comporte 3 lots :

- Lot n° 1 : Valorisation/traitement du Tout Venant Valorisable issu des collectes en porte à porte ;
- Lot n° 2 : Valorisation/traitement du Tout Venant Valorisable issu des déchèteries ;
- Lot n° 3 : Valorisation/traitement du Tout Venant Valorisable issu des CTM.

La valeur maximum du marché est estimée à 26,3 M€ HT soit 5,3 M€ HT/an pour l'ensemble des lots.

2. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée ferme de trois ans, renouvelable deux fois un an.

3. Critères de jugement

Les offres font l'objet d'une analyse selon les critères suivants :

- **Critère n° 1** : Coût global d'utilisation du ou des sites proposés (100 points), pondération de 60 % ;

Le coût global d'utilisation est sur un DQE comprenant les coûts de valorisation / traitement des déchets et le coût de transport vers le site proposé.

- **Critère n° 2** : Valeur technique (100 points), pondération de 40 % ;

Ce critère est jugé sur la base du mémoire technique du candidat selon les sous-critères suivants :

- Engagement sur le taux de valorisation matière, tel que défini à l'article 5 de l'acte d'engagement du lot concerné (30 points) ; Chaque point au-delà de :
 - 15 % pour le lot 1 donne 1 point ;
 - 30 % pour le lot 2 donne 1 point ;
 - 10 % pour le lot 3 donne 1 point ;
- Organisation détaillée de la prestation (15 points) comprenant notamment la traçabilité des flux, les prestations de réception, le contrôle de conformité et la procédure de déclassement, le transport et la logistique, la gestion des stocks et flux et le reporting ;
- Moyens de transport et modes de traitement (40 points) comprenant notamment les moyens techniques, les capacités journalières et autorisations préfectorales, la continuité de service, les filières de valorisation et le transport ;
- Impacts environnementaux et sécurité (10 points) comprenant notamment les émissions atmosphériques, les certifications, les mesures en faveur de l'environnement et le protocole de sécurité ;
- Moyens humains affectés au contrat et démarche RSE de l'entreprise (5 points).

4. Déroulement de la consultation

Sur les 10 entreprises ayant retiré le dossier de consultation, 4 entreprises se sont portées candidates : PAPREC, SUEZ, TERSEN, REP Veolia.

La procédure n'admettant que trois candidats pour la phase offre, chacune des candidatures a été examinée au regard du chiffre d'affaires, des références d'importance et de complexité équivalente, et des effectifs moyens. La candidature de Tersen a en conséquence été écartée à cette étape.

Les 3 candidats admis ont été invités à visiter les sites des déchèteries et services techniques pour observer les gisements à traiter et constituer leurs offres.

Les offres de base ont été reçues le 8 juin. Une séance de négociation s'est tenue le 5 juillet avec les trois candidats, pour leur demander d'améliorer leur offre et notamment d'augmenter les engagements de valorisation matière.

Les candidats ont ainsi remis leurs offres finales le 31 juillet.

- REP VEOLIA, pour le lot n°1, 2 et 3
- PAPREC, pour le lot n°1, 2 et 3
- SUEZ ADS, pour les lots 2 et 3

Ces offres ont été déclarées recevables.

5. Récapitulatif de l'analyse des offres du lot n° 1 (Traitement des encombrants collecté au porte à porte)

		Candidat 1 PAPREC	Candidat 2 REP-VEOLIA
Coût global d'utilisation	Points	90	100
60%	Note pondérée	54,0	60,0
Rang Critère 1		2	1
Valeur technique	Points	86	92
40%	Note pondérée	34,4	36,8
Rang Critère 2		2	1
Classement final	Total notes pondérées	88,4	96,8
Rang final		2	1

L'offre du candidat REP Veolia propose le meilleur engagement de valorisation matière de 40% et un engagement à ne pas enfouir les refus. Pour atteindre ce taux, les tonnages seront triés au centre de tri de Bonneuil sur Marne. Une partie des refus sera traitée en tant que CSR au Centre de Dombasle. Cette offre est également moins-distante, avec un coût annuel estimé inférieur de 165k€ TTC.

L'offre du candidat Paprec propose un engagement de valorisation matière de 37% et un taux d'enfouissement de 10%. Pour atteindre ces taux, les tonnages seront triés au centre de tri de La Courneuve.

Au vu de ces éléments il est proposé de retenir l'offre du candidat REP VEOLIA, pour un montant total annuel de 1 623 586,91 € TTC.

6. Récapitulatif de l'analyse des offres du lot n° 2 (Traitement du tout-venant issu des déchèteries)

		Candidat 1 PAPREC	Candidat 2 SUEZ-ADS	Candidat 3 REP-VEOLIA
Coût global d'utilisation	Points	72	77	100
60%	Note pondérée	43,4	46,2	60,0
Rang Critère 1		3	2	1
Valeur technique	Points	69	70,5	65
40%	Note pondérée	27,6	28,2	26,0
Rang Critère 2		2	1	3
Classement final	Total notes pondérées	71,0	74,4	86,0
Rang final		3	2	1

L'offre du candidat REP Veolia propose un engagement de valorisation de 30%. Pour atteindre ce taux, les tonnages seront triés directement sur les Centre de Bouqueval et Claye-Souilly. Une partie des refus sera traitée en tant que CSR au Centre de Dombasle. Cette offre est également moins-distante, avec un coût annuel estimé inférieur de 385k€ TTC par rapport à la moins chère des deux autres offres.

L'offre du candidat Paprec propose un engagement de valorisation matière de 35%. Pour atteindre ces taux, les tonnages seront triés au centre de tri de La Courneuve.

L'offre du candidat Suez propose un engagement de valorisation matière de 35%. Pour atteindre ces taux, les tonnages seront triés au centre de tri de Gennevilliers (SUEZ), ainsi que sur les Centres situés à Saint Leu la Forêt et au Plessis Belleville (ADS).

Au vu de ces éléments il est proposé de retenir l'offre du candidat REP VEOLIA, pour un montant total annuel de 1 691 997,67 € TTC.

7. Récapitulatif de l'analyse des offres du lot n° 3 (Traitement du tout-venant issu des centres techniques municipaux)

Offres de base		Candidat 1 PAPREC	Candidat 2 SUEZ-ADS	Candidat 3 REP-VEOLIA
Coût global d'utilisation	Points	70	77	100
60%	Note pondérée	42,1	46,3	60,0
Rang Critère 1		3	2	1
Valeur technique	Points	69	70,5	65,5
40%	Note pondérée	27,6	28,2	26,2
Rang Critère 2		2	1	3
Classement final	Total notes pondérées	69,7	74,5	86,2
Rang final		3	2	1

L'offre du candidat REP Veolia propose un engagement de valorisation de 10% contre 15% pour les autres candidats. Pour atteindre ce taux, les tonnages seront triés directement sur les Centre de Bouqueval et Claye-Souilly. Une partie des refus sera traitée en tant que CSR au Centre de Dombasle. Cette offre est également moins-distante, avec un coût annuel estimé inférieur de 270k€ TTC par rapport à la moins chère des deux autres offres.

L'offre du candidat Paprec propose un engagement de valorisation matière de 15%. Pour atteindre ces taux, les tonnages seront triés au centre de tri de La Courneuve.

L'offre du candidat Suez propose un engagement de valorisation matière de 15%. Pour atteindre ces taux, les tonnages seront triés au centre de tri de Gennevilliers (SUEZ), ainsi que sur les Centres situés à Saint Leu la Forêt et au Plessis Belleville (ADS).

Au vu de ces éléments il est proposé de retenir l'offre du candidat REP VEOLIA, pour un montant total annuel de 1 284 348,56 € TTC.

8. Attribution du marché

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le 18 septembre dernier, ont décidé d'attribuer à l'unanimité les 3 lots à REP VEOLIA, à savoir :

- Lot n° 1 : Valorisation/traitement du Tout Venant Valorisable issu des collectes en porte à porte ;
 - Lot n° 2 : Valorisation/traitement du Tout Venant Valorisable issu des déchèteries ;
 - Lot n° 3 : Valorisation/traitement du Tout Venant Valorisable issu des CTM,
- sur la base des critères objectifs énoncés dans le règlement de la consultation.

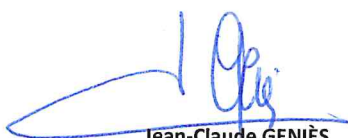
Vu la présentation faite aux membres du Bureau syndical, réunis le 18 septembre dernier,

Après examen du rapport adressé aux membres du Comité syndical, dont les éléments sont repris dans la présente,

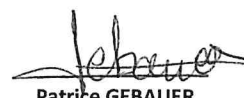
Monsieur le Président entendu et **le quorum étant atteint**, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **PREND ACTE** des termes du marché n° 23DTV001 « Valorisation/traitement du Tout-Venant Valorisable issu des collectes en porte à porte, des déchèteries et des centres techniques municipaux », par là-même de la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres prise en sa séance du 18 septembre 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché n° 23DTV001 « Valorisation/traitement du Tout-Venant Valorisable issu des collectes en porte à porte, des déchèteries et des centres techniques municipaux », et tous actes afférents, avec la société REP VEOLIA pour les 3 lots, conformément aux conditions détaillées supra,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à sa notification au nom et pour le compte du Sigidurs, puis à prendre toutes décisions nécessaires à son exécution,
- **DIT** que les dépenses inhérentes à l'exécution du marché sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Jean-Claude GENIÈS,
Président du Sigidurs



Patrice GEBAUER,
Secrétaire de séance

Acte exécutoire le 06/10/23 (reçu par le contrôle de légalité et publié le 06/10/23)